

PROCES-VERBAL de la réunion n° 5 du conseil municipal
du mardi 22 septembre 2026 à 19 heures

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LA BUSSIÈRE, légalement convoqué le trente-et-un août deux mil vingt-six, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire, Monsieur Patrick DESBOIS, Premier Adjoint, Madame Catherine PENNA, Deuxième Adjoint, Monsieur Alain PAIROYS, Troisième Adjoint, Madame Inès DE CHASSEVAL, Quatrième Adjoint, Madame Françoise DROZE, Madame Nadège OUDRY, Monsieur Gérard BARIS, Monsieur Thierry PELLÉ, Madame Frédérique LEVECQUE, Madame Elisabeth HIEZ, Madame Isabelle DELABY, Monsieur Romuald GAUDRY, Madame Sarah SIMOES, Monsieur Jacques MALICKI formant la totalité des membres en exercice.

Absents excusés :

Procuration a été donnée :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MALICKI

En préambule, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit respectée en hommage à Christophe ESNAULT, fils de Joël, décédé à l'âge de 41 ans et en hommage à Jean LE BERRE, compagnon de Françoise DROZE, décédé le 4 septembre dernier.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1/ Subvention exceptionnelle – La Bussiéroise (Vide Grenier) et Comité des Fêtes

1 a Subvention exceptionnelle – La Bussiéroise (Vide Grenier)

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du Vide Grenier du dimanche 5 juillet dernier.

Il rappelle également la création d'une régie de recette pour encaisser le droit d'occupation du domaine public.

Il propose que la recette engendrée par cette manifestation au titre de l'occupation du domaine public soit reversée à l'association organisatrice « La Bussiéroise ».

Ainsi, il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 565 euros (deux mille cinq cent soixante-cinq euros).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer à l'Association « La Bussiéroise » une subvention exceptionnelle de 2 565 euros (deux mille cinq cent soixante-cinq euros) pour leur implication dans l'organisation de ce vide greniers.

1 b Subvention exceptionnelle – Comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la Fête du Village du samedi 12 septembre dernier par le Comité des Fêtes.

Compte tenu de l'implication de cette association dans l'animation du village d'une part et pour compenser l'annulation des festivités du 14 juillet, source de revenus pour le Comité, il propose d'allouer à l'association, une subvention exceptionnelle de 450 euros (quatre cents cinquante euros).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 450 euros (quatre cents cinquante euros).

2/ Détermination du loyer de l'épicerie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du multi commerce vont être achevés normalement le 2 octobre prochain. Il rappelle également le choix du conseil municipal pour la gérance de l'épicerie et explique qu'il y a lieu de rédiger un bail commercial au profit de Madame Isabelle LAFFRA et de déterminer le montant du loyer.

Il expose qu'il a demandé à Maître LEMITRE, Notaire à Gien, la rédaction de ce bail commercial entre la Commune de La Bussière et la société dénommée « Epicerie La Bussière », société en nom collectif dont le siège social est à La Bussière (45230), 1 ter rue de Briare, immatriculée au Registre National des Entreprises, SIREN N° 108 334 368, dont la gérance sera assurée par Madame Isabelle DELAGE, épouse LAFFRA.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 300 euros TTC, les charges d'électricité, d'eau, d'accès à la fibre, d'assurance, la TEOM étant à la charge de la locataire comme précisé dans le bail. Il propose également de ne pas prévoir de dépôt de garantie et de prévoir une révision du loyer tous les 3 ans. Monsieur le Maire propose d'autoriser l'exploitation du fonds de commerce pour les activités suivantes :

- commerce de détail d'alimentation générale et produits alimentaires,
- vente au détail de tous produits d'épiceries,
- vente de plats transformés et non transformés,
- dépôt de pain,
- dépôt de gaz et toutes activités annexes ou connexes à l'objet social.
- Vente de journaux, presse, magazines, livres, papeterie, dépôt colis, bimbeloterie, jeux de FDJ, loterie, grattage.

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal pour signer un bail commercial d'une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2026 entre la Commune de La Bussière et la société dénommée « Epicerie La Bussière », société en nom collectif dont le siège social est à La Bussière (45230), 1 ter rue de Briare, immatriculée au Registre National des Entreprises, SIREN N° 108 334 368, représentée par Madame Isabelle DELAGE, épouse LAFFRA, Gérante et associée, Monsieur Christophe LAFFRA étant le second associé de ladite société.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un bail commercial ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération, entre la commune de La Bussière et la société dénommée « Epicerie La Bussière », société en nom collectif dont le siège social est à La Bussière (45230), 1 ter rue de Briare, immatriculée au Registre National des Entreprises, SIREN N° 108 334 368, représentée par Madame Isabelle DELAGE, épouse LAFFRA, Gérante et associée, Monsieur Christophe LAFFRA étant le second associé de ladite société.

Aucun dépôt de garantie n'est prévu et une révision du loyer se fera tous les 3 ans.

L'exploitation du fonds de commerce est autorisée pour les activités suivantes :

- commerce de détail d'alimentation générale et produits alimentaires,
- vente au détail de tous produits d'épiceries,
- vente de plats transformés et non transformés,
- dépôt de pain,
- dépôt de gaz et toutes activités annexes ou connexes à l'objet social.
- Vente de journaux, presse, magazines, livres, papeterie, dépôt colis, bimbeloterie, jeux de FDJ, loterie, grattage.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le montant du loyer à 300 euros TTC, les charges d'électricité, d'eau, d'accès à la fibre, d'assurance, la TEOM étant à la charge de la locataire comme précisé dans le bail.

Monsieur Thierry PELLÉ s'interroge sur la mention « dépôt de pain ». Qu'en sera-t'il lorsque la boulangerie sera en service ? Monsieur le Maire répond qu'il compte sur la bonne entente des commerçants pour ne pas se faire de l'ombre. Le dépôt de pain peut être un service lors de la fermeture de la boulangerie par exemple.

Monsieur Romuald GAUDRY demande qui paye les impôts ? Les impôts fonciers sont payés par la commune qui demandera le remboursement de la TEOM à Madame LAFFRA.

3/ Révision des tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2027

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°20 / 2024 du 4 septembre 2024, le Conseil Municipal a fixé le tarif de location de la salle polyvalente.

Il propose de modifier à compter du 1^{er} janvier 2027 les tarifs de location de la salle polyvalente en appliquant une augmentation de l'ordre de 3 % et en instituant un forfait pour le chauffage entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de 50 euros par journée de location et de 80 euros pour un week-end.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant à compter du 1^{er} janvier 2027 :

	Avec cuisine	Sans cuisine
Utilisateurs non domiciliés à La Bussière		
Location d'une journée :	513 € (498 €)	351 € (341 €)
Pour ½ journée ou par journée (s) supplémentaire (s)	255 € (248 €)	178 € (173 €)
Soit pour le week end complet :	768 € (745 €)	529 € (515 €)
Utilisateurs domiciliés à La Bussière :		
Location d'une journée :	243 € (236 €)	166 € (161 €)
Pour ½ journée ou par journée (s) supplémentaire (s)	125 € (121 €)	83 € (81 €)
Soit pour le week end complet :	368 € (357 €)	249 € (242 €)

A ces tarifs, s'ajoutent entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, un forfait pour le chauffage d'un montant de 50 euros pour une journée de location et 80 euros pour un week-end.

La gratuité est maintenue à toutes les associations locales à but non lucratif.

Un acompte de 100 euros, quel que soit le coût de la réservation, sera demandé au moment de celle-ci.

Les organisateurs devront rendre la salle dans l'état où elle leur a été remise et supporteront les dommages qui pourraient survenir aux locaux ou au matériel ainsi que le nettoyage.

Imputation des recettes à l'article 752 du budget.

La question de l'instauration d'un forfait pour le ménage est abordée. Quatorze élus s'y opposent et un s'abstient.

4/ Révision des tarifs des concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions au cimetière communal révisés par délibération N° 14 / 2025 en date du 9 avril 2025.

Il propose d'augmenter ces tarifs par application d'un taux de 2 %.

Il propose les tarifs suivants, applicables à toutes concessions délivrées à compter du 1^{er} janvier 2027 :

CONCESSIONS FUNERAIRES :

-Concession de 15 ans :	176,00 € (173,00 €)
-Concession de 30 ans :	312,00 € (306,00 €)

ESPACE CINERAIRE :

• COLUMBARIUM :

-Concession de 15 ans :	832,00 € (816,00 €)
-Renouvellement au terme des 15 ans :	176,00 € (173,00 €)
-Concession de 30 ans :	1 248,00 € (1 224,00 €)
-Renouvellement au terme des 30 ans :	312,00 € (306,00 €)

• CAVURNES :

-Concession de 15 ans :	624,00 € (612,00 €)
-Renouvellement au terme des 15 ans :	176,00 € (173,00 €)
-Concession de 30 ans :	1 040,00 € (1 020,00 €)
-Renouvellement au terme des 30 ans :	312,00 € (306,00 €)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2027, les nouveaux tarifs tels que décrits ci-dessus.

5 / Révision des loyers des cabinets de la Maison de Soins Pluridisciplinaires à compter du 1^{er} janvier 2027

Monsieur le Maire rappelle que les cabinets de la Maison de Soins Pluridisciplinaire sont loués aux professionnels de santé sous contrat de bail à titre précaire. Monsieur le Maire propose de revoir les conditions financières de mise à disposition des cabinets.

Il propose de réévaluer les montants des loyers en appliquant une augmentation de 2.58 % conformément à la réglementation et à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers entre janvier 2025 et juillet 2026 (dernier indice IRL connu). Il propose que cette augmentation soit appliquée à compter du 1^{er} janvier 2027 de telle manière que ci-dessous :

Cabinet	Professionnel	Nom du professionnel	Montant du loyer mensuel proposé	Pour mémoire : montant du loyer actuel
1, 2 et 7	Kinésithérapeute	Sébastien VATAN	317.77 €	309,78€
3	Psychologue	Emma GUILLARD	135.58 €	132,17 €
4 partagé	Ostéopathe	Julien GAUTHIER	67.79 €	66,09 €
4 partagé	Sophrologue	Laure RENAULT	67.79 €	66,09 €
5 et 6	Cardiologue	Adam ZEMIRLINE	401.45 €	391,36 €

Monsieur le Maire rappelle que dans ce calcul, il est tenu compte de la surface occupée ainsi que des charges de fonctionnement qui sont prises en charge par la commune (eau, électricité, connexion internet, entretien des locaux et abonnement et maintenance des alarmes anti-intrusion).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réévaluer les loyers des cabinets de la Maison de Soins Pluridisciplinaires, dans les conditions suivantes et à compter du 1^{er} janvier 2027 :

- Cabinets 1, 2 et 7, loués à Monsieur VATAN, Kinésithérapeute, au tarif mensuel de 317.77 euros.
- Cabinet 3, loué à Madame GUILLARD, Psychologue, au tarif mensuel de 135.58 euros.
- Cabinet 4 partagé, loué à Monsieur GAUTHIER, Ostéopathe, au tarif mensuel de 67.79 euros.
- Cabinet 4 partagé, loué à Madame RENAULT, Sophrologue, au tarif mensuel de 67.79 euros.
- Cabinets 5 et 6, loués à Monsieur ZEMIRLINE, Cardiologue, au tarif mensuel de 401.45 euros.

6/ Révision du loyer de la maison sise 18 rue de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2027

Monsieur le Maire rappelle que la maison sise 18 rue de Lyon (ancienne école des filles) est louée depuis le 1^{er} août 1985 à Madame Michèle CŒUR. Depuis le 1^{er} avril 2025, le loyer mensuel s'élève à 334,37 euros. Il propose que ce loyer soit réévalué en appliquant une augmentation de 2.58 % conformément à la réglementation et à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers entre janvier 2025 et juillet 2026 (dernier indice IRL connu). Il propose que cette augmentation soit appliquée à compter du 1^{er} janvier 2027 et ainsi que le loyer soit porté à 342.99 euros.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réévaluer le loyer de la maison sise 18 rue de Lyon (ancienne école des filles), par l'application d'une augmentation de 2.58 %, portant ainsi le loyer mensuel à 342.99 euros, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Madame Catherine PENNA demande si la commune ne peut pas envisager de vendre ce bien. Monsieur le Maire lui répond que la locataire actuelle n'est pas intéressée par son acquisition.

7/ Autorisation de règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget 2027

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite les membres de l'assemblée pour qu'ils l'autorisent à régler les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget général de la Commune au cours de l'exercice précédent, à savoir :

Chapitre 20 : Immobilisations corporelles :	1 600 euros (<i>crédits 2026 : 6 400 euros</i>)
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	36 161 euros (<i>crédits 2026 : 144 644 euros</i>)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	292 250 euros (<i>crédits 2026 : 1 169 000 euros</i>)
Chapitre 27 : Immobilisations en cours :	20 000 euros (<i>crédits 2026 : 80 000 euros</i>)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2027, dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget général de la Commune au cours de l'exercice 2026, à savoir :

Chapitre 20 : Immobilisations corporelles :	1 600 euros (crédits 2026 : 6 400 euros)
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	36 161 euros (crédits 2026 : 144 644 euros)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	292 250 euros (crédits 2026 : 1 169 000 euros)
Chapitre 27 : Immobilisations en cours :	20 000 euros (crédits 2026 : 80 000 euros)

8 / Informations diverses

8 a/ Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Tiers	Objet	Montant TTC
ENEDIS	RACCORDEMENT MULTICOMMERCE RESEAU ELECTRIQUE - 11/09/2026	24 799 €
LOIRET ARCH CONCEPT	MOE MULTICOMMERCES - CONTRAT 2 - SITUATION 16 - 27/08/2026	658 €
DECHERF TP	MULTICOMMERCES - LOT 10 SITUATION 2 - 24/08/2026	44 952 €
GIP RECIA	CONTRIBUTION ANNUELLE DPO 2026	125 €
DEPARTEMENT	FAJ ET FUL - 2026	770 €
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENTS - AOUT 2026	65 €
CDG FPT	MISSION ACFI - 2026	350 €
DEKRA	CONTROLE TECHNIQUE CAMION OPEL MOVANO - 09/09/2026	30 €
LE BONTRACAGE	FOURNITURE DE PEINTURE POUR MARQUAGE AU SOL - VOIRIE	150 €
BRICOMARCHE	PRODUITS ENTRETIEN MAIRIE - 03/09/2026	22 €
WELDOM	PETITE FOURNITURE SERVICES TECHNIQUES - 20/08/2026	48 €
H TUBE	PETITE FOURNITURE SERVICES TECHNIQUES - 02/09/2026	169 €
H TUBE	PETITE FOURNITURE SERVICES TECHNIQUES - 14/09/2026	77 €
BRICOMARCHE	PETITE FOURNITURE SERVICES TECHNIQUES - 04/09/2026	29 €
BRICOMARCHE	PETITE FOURNITURE SERVICES TECHNIQUES - 14/09/2026	130 €
SIIS LBA	PARTICIPATION AU SIIS - 4EME TRIMESTRE 2026	47 533 €
ETAT	FNGIR - SEPTEMBRE 2026	640 €
CA CENTRE LOIRE	FRAIS DE DOSSIER SUR EMPRUNT POUR MULTICOMMERCE	200 €
ORANGE	FIBRE MSP - 25 08 2026	83 €
ORANGE	FIBRE APC - 25/08/2026	72 €
ORANGE	FIBRE MAIRIE - 18 08 2026	224 €
ORANGE	FIBRE BIBLIOTHEQUE - 18/08/2026	68 €
ISI ELEC	MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC AOUT 2026 - 19/08/2026	649 €
ACTIVA NETTOYAGE	ENTRETIEN HOTTES ET VITRERIES SALLE POLYVALENTE - 24/08/2026	660 €
SGA J MEYER	LOCATION WC CHIMIQUES POUR VIDE GRENIER - 28/07/2026	404 €
LACOSTE DACTYL	CARTOUCHE ENCRE POUR BIBLIOTHEQUE - 31/08/2026	19 €
AUCHAN	LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - 19/08/2026	41 €
LE BONTRACAGE	FOURNITURE DE PEINTURE POUR MARQUAGE AU SOL - VOIRIE	150 €
LE CIMENT ROUTE	FOURNITURES DE GRAVILLONS POUR VOIRIE - 31/08/2026	65 €
BRICOMARCHE	PRODUITS D'ENTRETIEN MAIRIE - 18/08/2026	35 €
BRICOMARCHE	PETITES FOURNITURES POUR SERVICES TECHNIQUES - 02/09/2026	121 €
BRICOMARCHE	PETITES FOURNITURES - CLES POUR MAIRIE - 31/08/2026	15 €
IKEA ENTREPRISE	CHAISE DE BUREAU POUR SECRETARIAT - 14/08/2026	240 €
EDF COLLECTIVITES	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC - 24/07/2026	1 761 €
EDF COLLECTIVITES	ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX - 24/07/2026	2 769 €
LOIRET ARCH CONCEPT	MOE MULTICOMMERCES - CONTRAT 1 - SITUATION 19	3 194 €

SOCOTEC	MULTICOMMERCE - MISSION DE CONTROLE - SITUATION 10	256 €
PERRET	AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - LOT 8 SITUATION 3 - 27/07/2026	20 156 €
MV BATIMENTS	AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - LOT 1 SITUATION 11 - 30/07/2026	16 751 €
DRU MICHEL	AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - LOT 2 SITUATION 5 - 31/07/2026	8 453 €
DRU MICHEL	AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - LOT 3 SITUATION 4 - 31/07/2026	14 251 €
DRU MICHEL	AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - LOT 3 SITUATION 3 - 30/06/2026	50 345 €
DRU MICHEL	AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - LOT 2 SITUATION 4 - 30/06/2026	42 465 €
LOIRET ARCH CONCEPT	MOE MULTICOMMERCES - CONTRAT 2 - SITUATION 15	822 €
DECHERF	AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - LOT 10 SITUATION 1 - 29/07/2026	41 868 €
AJ AQUA SERVICE	INSTALLATION ADOUCISSEUR BAR RESTAURANT	1 891 €
LOISIFLOR	6 BONS POUR CONCOURS MAISONS FLEURIES 2025	110 €
ORANGE	FIBRE APC - 24/07/2026	72 €
ORANGE	FIBRE MAIRIE - 17 07 2026	227 €
ORANGE	FIBRE MSP - 24 07 2026	83 €
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENTS JUILLET 2026	106 €
VERITAS	VERIFICATION ANNUELLE CITYPARC ET AIRE DE JEUX - 11/08/2026	449 €
LACOSTE DACTYL	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE - PAPIER - 31/07/2026	179 €
WELDOM	PETIT EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES - 08/07/2026	51 €
H TUBE	PETIT EQUIPEMENT POUR ARROSAGE ENTERRE - 06/08/2026	81 €
LECLERC GIEN	PRODUITS ENTRETIEN MAIRIE - 31/07/2026	65 €
SANICARRELAGE	FOURNITURES POUR REFECTION CARRELAGE ECOLE	108 €
BRICOMARCHE	PETITES FOURNITURES SERVICES TECHNIQUES - 06/08/2026	101 €
ETAT	FNGIR JUILLET 2026	640 €
VAL EQUIPEMENT	REPARATION SUR KUBOTA - 30 06 2026	302 €
VAL EQUIPEMENT	CENTRAL CLIGNOTANT SUR KUBOTA - 30 06 2026	381 €
VAL EQUIPEMENT	REPARATION SUR KUBOTA - AVRIL 2026	544 €
H TUBE	ACQUISITION D'ARROSAGE INTEGRE A LA VOIRIE - 16/07/2026	618 €
ORANGE	FIBRE BIBLIOTHEQUE - 17/07/2026	61 €
VERISURE	MAINTENANCE CANTINE - PASSAGE A LA 4G - 10/07/2026	143 €
VERISURE	MAINTENANCE MSP - PASSAGE A LA 4G - 10/07/2026	143 €
VERISURE	MAINTENANCE APC - PASSAGE A LA 4G - 13/07/2026	143 €
VERISURE	MAINTENANCE BIBLIOTHEQUE - PASSAGE A LA 4G - 13/07/2026	143 €
VERISURE	MAINTENANCE ECOLE - PASSAGE A LA 4G - 13/07/2026	143 €
VERISURE	MAINTENANCE MAIRIE - PASSAGE A LA 4G - 13/07/2026	143 €
ISI ELEC	MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC JUILLET 2026 - 20 07 2026	649 €
ISI ELEC	MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC JUIN 2026 - 11 06 2026	649 €
MATECIR SAS DEFIBRIL	ELECTRODES POUR DEFIBRILLATEURS MSP - 21/07/2026	306 €
VAL FLEURI	FLEURISSEMENT DE PRINTEMPS - 09/07/2026	2 659 €
VAL FLEURI	FLEURISSEMENT VIVACES - 09/07/2026	823 €
LOIRET ARCH CONCEPT	MOE MULTICOMMERCES - CONTRAT 1 - SITUATION 18 du 27/06/2026	1 137 €
AEB	SCIE CIRCULAIRE POUR SERVICES TECHNIQUES - 22 05 2026	237 €
AEB	BATTERIE POUR MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	235 €
EPFL	SEME ECH - ACQUISITION PETIT RELAIS	76 989 €
SOCOTEC	MULTICOMMERCE - MISSION DE CONTROLE - SITUATION 9 - 02/07/2026	341 €
SOCOTEC	MULTICOMMERCE - MISSION DE CONTROLE - SITUATION 8 - 03/06/2026	422 €
PERRET	MULTICOMMERCES - LOT 8 SITUATION 2 - 29/06/2026	7 727 €
MV BATIMENTS	MULTICOMMERCES - LOT 1 SITUATION 10 - 29/06/2026	17 628 €
AMG	MULTICOMMERCES - LOT 5 SITUATION 2 - 22/06/2026	4 524 €
LOIRET ARCH CONCEPT	MOE MULTICOMMERCES - CONTRAT 2 - SITUATION 14 - 27/06/2026	982 €
EPFL	FRAIS DE PORTAGE 2025 - ACQUISITION 3 RUE DE BRIARE	11 086 €
BL SEGILOG	DROIT D'UTILISATION DE WEMAGNUS BERGER LEVRAULT 2026	3 749 €
CDC FNC SUPP	FONDS DE COMPENSATION DU FNC 2024	314 €
ORANGE	FIBRE MSP - 25 06 2026	83 €
ORANGE	FIBRE APC - 25/06/2026	72 €
ORANGE	FIBRE BIBLIOTHEQUE - 17/06/2026	95 €
ORANGE	FIBRE MAIRIE - 17 06 2026	217 €
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENTS MAI 2026	133 €
VERITAS	VERIFICATION PERIODIQUE BUTS SPORTIFS - 02 07 2026	457 €
VERISURE	MAINTENANCE SUR ALARME BATIMENTS COMMUNAUX - 3EME TRIM 26	990 €
VERISURE	MAINTENANCE SUR ALARME MAISON DE SOINS - 3EME TRIM 2026	191 €

VERISURE	MAINTENANCE SUR ALARME SERVICES TECHNIQUES - 3EME TRIM 2026	198 €
SGA J MEYER	BALAYAGE VOIRIE DU 10 06 2026	862 €
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 15/06/2026	111 €
BUTAGAZ LOGIGAZ	COMBUSTIBLE CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE - 28 05 2026	480 €
AS MAIRES LOIRET	CONTRIBUTION UNIVERSITE DES MAIRES - 29/06/2026	15 €
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENTS JUIN 2026 - 02/07/2026	104 €
BODET	MAINTENANCE CLOCHES EGLISE - 26/06/2026	304 €
ISI ELEC	MISE EN SECURITE MAT ROUTE ADON - 18/06/2026	384 €
IDN	TRAITEMENT NID DE FRELONS SUR VOIE COMMUNALE - 07 07 2026	90 €
SETIN	EQUIPEMENT SERRURE SERVICES TECHNIQUES - 26/06/2026	360 €
KONICA MINOLTA	LOCATION COPIEUR MAIRIE - 3EME TRIM 2026	865 €
BURO STORE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE - 22/06/2026	52 €
WELDOM	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 18/05/2026	46 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 02/07/2026	24 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 25/06/2026	7 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 25/06/2026	21 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 25/06/2026	195 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 22/06/2026	959 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 20/06/2026	84 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE 20/06/2026	8 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE 16/06/2026	17 €
H TUBE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 15/06/2026	191 €
H TUBE	PETIT EQUIPEMENT POUR ARROSAGE ENTERRE - 03 06 2026	213 €
BRICOMARCHE	EQUIPEMENTS POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE - 29/06/2026	27 €
BRICOMARCHE	PETIT EQUIPEMENT POUR SERVICES TECHNIQUES - 18/06/2026	279 €
BRUNEAU JM	PRODUITS ENTRETIEN SALLE POLYV ET MAIRIE - 12/06/2026	106 €
LECLERC GIEN	PETITES FOURNITURES POUR AGENTS COMMUNAUX - 30/06/2026	28 €
REXEL	PETITE FOURNITURE ELECTRIQUE - SERVICES TECHNIQUES 30/06/2026	97 €
BRICOMARCHE	PETITES FOURNITURES POUR SERVICES TECHNIQUES - 02/07/2026	134 €
BRICOMARCHE	PETITES FOURNITURES POUR SERVICES TECHNIQUES - 22/06/2026	190 €
SIIS LBA	PARTICIPATION AU SIIS - 3EME TRIMESTRE 2026	47 534 €
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 30/06/2026 - EMPRUNT POUR MULTICOMMERCE	6 898 €
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 02/06/2026 - PRET TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	4 641 €
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/06/2026 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	1 254 €
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/06/2026 - PRÊT CDRC POUR MSP - CAPITAL	1 253 €
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 30/06/2026 - EMPRUNT POUR MULTICOMMERCE	5 728 €
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 02/06/2026 - PRET TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	349 €
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/06/2026 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	140 €
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/06/2026 - PRÊT CDRC POUR MSP - INTERETS	70 €
ETAT	FNGIR JUIN 2026	640 €

8 b/ Autres informations diverses :

- Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 1406 bis du code général des impôts (CGI), une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) peut être instaurée pour les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition.

▪ Lorsque le logement est situé dans une commune qui présente un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant (« zone tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins une année au 1er janvier de l'année d'imposition. Le taux de la taxe est fixe à 17% la première année d'imposition et à 34% à compter de la deuxième année d'imposition. Seules les communes en perçoivent le produit et elles peuvent, sur délibération, augmenter ces taux, respectivement, jusqu'à 30% et 60%.

▪ Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au

moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée car elle n'est que facultative. Par délibération, la commune peut instituer la taxe et fixer son taux, sans toutefois excéder le taux de 50%.

Un décret établit la liste des communes classées en zone tendue et en zone non tendue. La Commune de La Bussière est classée en zone non tendue.

Monsieur le Maire après avoir exposé les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Il propose de réfléchir à l'institution de cette taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour la mise en application éventuelle en 2028 (décision à prendre avant le 1^{er} octobre 2027).

- Monsieur le Maire explique qu'il a assisté à la conférence cantonale au cours de laquelle ont été octroyées les subventions départementales au titre du Volet 3. La commune avait présenté 3 dossiers de demande de subvention : un pour l'acquisition d'un camion, un pour l'installation de la climatisation à l'école et un pour l'installation de la vidéoprotection. Monsieur le Maire annonce que le dossier de la vidéoprotection a été refusé à la fois par le Département et par l'état au titre du FIPD. En revanche, les dossiers « camion » et « climatisation » ont été acceptés pour les montants respectifs de 29 276 euros et 4 140 euros. Les commandes correspondantes vont donc pouvoir être passées. Pour information, une subvention d'un montant de 69 724 euros a été également allouée au SIAEP pour les travaux de remplacement des canalisations.

- Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de l'apparition de grosses fissures (plus de 12 centimètres) sur la route d'Escrignelles. La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, qui a la compétence « voirie intercommunale » n'a pas de budget pour entreprendre des travaux cette année. Il en est de même pour la RD45 (route d'Ouzouer) qui présente aussi une dégradation et pour laquelle, le Département, compétent pour les voies départementales, n'a pas de budget pour entreprendre les travaux de réparation nécessaires.

- Monsieur le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Il y a 89 élèves sur le regroupement pédagogique.

- Il explique que la sortie de fin d'année des bénéficiaires du CCAS a lieu jeudi 24 septembre. C'est un repas-cabaret à Vierzon auquel une cinquantaine de personnes participe.

- Monsieur le Maire fait part d'une demande pour l'installation d'un food truck de burger le samedi soir à partir de Janvier 2027. Avis favorable de l'assemblée.

- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le feu d'artifice reporté à deux reprises sera tiré à l'occasion du Marché de Noël le Dimanche 29 Novembre 2026. Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'opportunité de maintenir ou non ce feu d'artifice les années prochaines.

9/ Questions et informations des membres du conseil :

- Monsieur Patrick DESBOIS informe que les travaux du multi commerce doivent être terminés le 2 octobre prochain. Le raccordement électrique est réalisé, il reste à finaliser la pose des compteurs. Le consuel est passé et a délivré les attestations sans observations.

A l'épicerie, le mobilier sera installé le 3 octobre.

- Monsieur Alain PAIROYS informe que le rebouchage de la tranchée sur le trottoir devant le 1 route d'Ouzouer a été réalisée en enrobé et non en béton désactivé. Une réclamation va être faite auprès d'ENEDIS, donneur d'ordre de ces travaux.

- Monsieur Romuald GAUDRY fait remarquer que le chantier présente quelques failles de signalisation de sécurité.

- Madame Catherine PENNA informe que les rejets des acacias coupés sur le terrain communal de la rue de Briare (au 15) sont très invasifs. Les terrains environnants sont également envahis.

Elle informe que la DRD a remis en place la signalisation routière en entrée sud du village, rue de Briare.

Enfin elle demande que soit envisagé l'achat de tables pour la salle du conseil. Avis favorable.

- Monsieur Jacques MALICKI demande où en est le projet d'installation d'un boulanger. Monsieur le Maire précise qu'il y a deux « pistes » mais pas de nouvelles depuis.

- Madame Sarah SIMOES explique qu'elle a rencontré le CAUE du Loiret sur le projet de réaménagement global du groupe scolaire pour lequel des subventions sont possibles. Le CAUE propose divers scénarii : mais leur étude est assez « light » car l'organisme propose des études plus poussées avec de véritables projections, contre rémunération. Les différentes suggestions sont chiffrées à plus ou moins 2 000 k€, ce qui est totalement hors budget pour notre commune. Ceci dit, concernant le réaménagement de la cour de l'école, des travaux relativement simples de végétalisations et de « dégoudronnage » peuvent être réalisés à un coût moindre. L'ouverture du préau sur la cour peut être réalisée également. Monsieur le Maire précise qu'en désencombrant le bâtiment scolaire (rangement et évacuation) on peut gagner une place précieuse.

Madame SIMOES fait part de l'interrogation de Madame DION sur la constructibilité d'un terrain lui appartenant. Vérification sera faite sur les plans du PLUI.

- Madame Frédérique LEVECQUE demande si les derniers travaux du Petit Relais sont terminés. L'adoucisseur est installé, la rampe de descente à la cave est posée et une sonde dans les bacs à graisse va être posée.

- Monsieur Thierry PELLÉ informe de l'invasion de « raisins d'Amérique » ou Phytolaque qui est entièrement toxique pour l'homme, en particulier ses racines, ses tiges et ses baies. Il est impératif de l'arracher avec des gants et d'extraire la racine qui peut être un rhizome assez gros et long. Monsieur Romuald GAUDRY ajoute qu'il a, de son côté, repéré des Daturas sauvages dont l'ingestion de toute partie de la plante entraîne un délire hallucinatoire qui peut mener au décès en cas de surdose. Cette plante peut être confondue avec la Tétragone.



Raisin d'Amérique



Datura

Monsieur PELLÉ annonce l'exposition au château de Trousse-Barrière à Briare sur l'histoire de la RN7 dont une salle est consacrée à La Bussière.

- Madame Nadège OUDRY fait remarquer qu'il y a encore une voiture tampon en face du 7 rue des Poiriers. Monsieur le Maire va faire intervenir les services de la gendarmerie. A propos de la rue des Poiriers, Madame SIMOES explique qu'elle a constaté que cette rue et celle des Pommiers étaient régulièrement empruntées à contre-sens, malgré les flèches au sol et les panneaux de sens interdit.

Monsieur GAUDRY s'interroge sur les possibilités de gérer le partage de la voirie entre piétons (il y a beaucoup d'enfants dans cette rue) et les véhicules.

- Madame Françoise DROZE demande où en est le projet de vidéoprotection. Monsieur le Maire lui répond que compte-tenu que la commune n'a pas obtenu les subventions escomptées au titre du Volet 3 du Département et au titre du FIPD, il va falloir se positionner vis-à-vis de la subvention allouée au titre de la DETR pour ce projet.

- Madame Inès de CHASSEVAL informe que le loquet de la petite porte latérale de l'église est cassé. Intervention des services techniques.

- Monsieur Alain PAIROYS informe qu'il y a encore des voitures-tampons sur le parking de la MSP, malgré l'arrêté municipal réglementant le stationnement. Un message sera déposé sur les pare-brise.

Monsieur PAIROYS fait remarquer que Mme MILLIARD de la DRD ne nous a toujours pas remis son rapport sur les conditions de circulation dans le village et les propositions d'aménagements.

Il informe que des médecins « junior » sont en cours d'installation à Bonny et Beaulieu.

Sachant que l'entreprise TRIOGLAS doit venir procéder au réglage des portes et fenêtres de l'école, Monsieur PAIROYS propose de la faire intervenir sur les portes et fenêtres de la salle polyvalente. Par ailleurs, il informe qu'il est nécessaire de procéder au réglage de l'éclairage public sur le parc de la rue d'Escrignelles. A voir avec Isi Elec.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 24 novembre 2026 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,



Dominique GEOFFRENET

Le Secrétaire de séance

Jacques MALICKI

